

## DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 26 mars 2024
Délibération n : 2024_25
Date de convocation : 11 mars 2024

### **objet : Mise à jour de l'action de déploiement de l'offre APN/outdoor quatre saisons Guillestrois-Queyras sur le site web Chemins des Parcs, approbation de la convention de partenariat**

Par la suite d'une convocation en date du 11 mars 2024, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des Mille Clubs, à Eygliers, le 26 mars à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Nicolas CRUNCHANT

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, (6 voix); Agnès ROSSI, Conseillère régionale, (6 voix),

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes :**

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Françoise PAQUET, Conseillère municipale, présente (1 voix), Sylvain DAO-LENA, excusé pouvoir à Françoise PAQUET (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix), Lucie PICHET, suppléante excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé ; Bruno MARTIN, suppléant excusé

Nombre de membres en exercice	23	Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de membres présents	16	Pour	35
Nombre de membres représentés	5	Contre	0
Nombre de suffrages	37	Abstentions	0

**Vu :**

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'une année suite aux années COVID ;
- Le plan d'actions de l'Espace Valléen du Guillemois Queyras et l'objectif stratégique 1.2 de la stratégie « Favoriser l'accès pour tous aux sports et loisirs de nature, dans la continuité du schéma de développement des activités de pleine nature initié par le Parc du Queyras ».

**Considérant :**

- Le site [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr) convivial et innovant, décliné en appli mobile embarquée, qui permet à chacun de préparer ses balades, randonnées et sorties outdoor dans les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- L'impact lié à l'augmentation des flux par les pratiques et le nombre d'événements dédiés sur les autres activités du territoire (pastoralisme, chasse, pêche notamment), le cadre de vie des habitants et le patrimoine naturel ;
- La nécessaire diversification de l'offre touristique et la mise à jour nécessaire du site ;

**Le Comité syndical, réuni le 26 mars 2024, après en avoir délibéré et voté décide :**

- De rapporter la délibération n° 2022-18 du Comité syndical du 29 mars 2022 ;
- D'approuver le plan de financement suivant :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>I/F</b>	<b>Porteur</b>
Rédaction de textes d'après relevés	25 000	30 000	/	PNRQ, CCGQ
Photos (490 €/u x 20 jrs)	9 800	11 760	/	OTGQ
Création de vidéo / dessin animés de sensibilisation	6 250	7 500	/	PNRQ
Traductions anglais et italien	9 875	11 850	/	PNRQ, CCGQ
Intégration Chemins des Parcs au site de l'OTi	5 000	6 000	/	OTGQ
<b>Total</b>	<b>55 925,00</b>	<b>67 110,00</b>		

<b>Nature des recettes</b>	<b>intervention</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant final</b>
Région SUD	40% du HT	22 370,00	22 370,00
Département des Hautes Alpes	40% du HT	22 370,00	22 370,00
Autofinancement			22 370,00
dont part CCGQ		3 904,17	7 808,33
dont part PNRQ		3 904,17	7 808,33
dont part OTGQ		3 376,66	6 753,34

- D'approuver la convention de partenariat dont un exemplaire figure en annexe ;
- D'autoriser le Président et la direction à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien l'action et signer tous documents utiles à sa bonne exécution ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
 Pour extrait conforme

**Le Président  
 Christian BLANC**

